

ARMENTIÈRES. — Un service solennel aura lieu dans l'église paroissiale d'Armentières, à dix heures, le lundi 7 juillet prochain pour le repos de l'âme du Prince Louis-Napoléon.

Etat-Civil de Roubaix.

DECLARATIONS DE MARIAGES du 29 juin.— Laure Beaumamps, rue de l'Hommelle, cour Flipo, 65. — Joseph Bonte, rue des Parvenus, 36. — Zulma Honoré, rue des Longues-Haies, 105. — Marie Witoone, rue des Cœurs-Six, 22. — Catherine Pichot, rue des Trois-Fontaines, 12. — Eugène Goumache, serrurier du Coq-Français. — Edouard Vanspeybroeck, rue de la Paix, cour Debosière, 5. — Albert Dupire, quai de Wattrelos, 11. — Achille Ruequier, rue des Longues-Haies, cour Bonte, 4. — Gustave Moreau, rue de l'Hommelle, cour Salembe, 8.

DECLARATIONS DE DÉCES du 29 juin.— Alix Blondreau, 3 ans, rue de Naples. — Eugénie Palteau, 4 mois, rue de l'Epée, cour Armand, 38. — Jeanne Léon, 27 ans, Vancaenen, cour Valentin, 8. — Oscar Mondet, 6 mois, rue du Petit-Baumont, 23. — Hector Jourdeau, 1 an, rue des Arts, 234.

PUBLICATION DE MARIAGES du 29 JUIN.— Anne, 21 ans, journalière, et Licorne Lero, 20 ans, journalière. — Charles Denys, 27 ans, boulanger, et Esther Lencore, 34 ans, marchande. — Casimir Parmentier, 39 ans, cuistrier, et Hortense Descamps, 26 ans, cuistrière. — Marie Caenau, 23 ans, en profession. — Léopold Mansart, 41 ans, mécanicien, et Jeanne Derfesschauwer, 33 ans, cabaretière. — Léon Bonnave, 25 ans, entrepreneur de peintures, et Marie Cléquet, 22 ans, sans profession. — Paul Baudoin, 25 ans, mécanicien, et Julie Depelchien, 23 ans, servante. — Jean-Baptiste Michelin, 30 ans, mécanicien, et Thérèse Decock, 20 ans, soigneur. — Alfred Belalme, 27 ans, sans profession, et Estelle, 23 ans, sans profession. — Emile Hellebaut, 27 ans, employé de commerce, et Mélanie Willem, 23 ans, sans profession. — Pierre Mayeur, 23 ans, chef d'entreprise, et Palmeyer Plateaux, 23 ans, couturière. — François Vanhaege, 23 ans, moniteur de chèvres, et Marie Vanhaege, 22 ans, lohnneuse. — Guillaume Philips, 25 ans, cordonnier, et Françoise Claus, 22 ans, soigneur.

Etat-Civil de Wattrelos

DECLARATIONS DE MARIAGES du 22 juin.— Louis-Joseph Vanmeeden, Vieille place. — Marie-Joseph Defrennes, Vieille place.

Du 23.— Marie Duquesne, rue de l'Emperier. — Marie-Isabelle Hellebaut, St. Léonin. — Carlos Delvalle, St-Léonin.

Du 24.— Paul Florin, Vieille place. — Arthur Brizzi, Baillerie. — Du 25.— Léon-Alexandre Montignies, Place. — Angèle Dereux, rue Enfer. — Alice-Marie Vanmeeden, Hougaard.

Du 26.— Gloriana Leveugle, Cretinier. — Du 27.— Eugène François Deblock, St. Léonin. — Henri Delmont, Marlière.

DECLARATIONS DE DÉCES du 22 juin.— Sophie Scherpered, 19 ans 1 mois, Isserand-Gauvin, Vieille place.

Du 23.— Henri Picavet, 22 ans 1 mois, Isserand-Gauvin, Vieille place.

PUBLICATION DE MARIAGE.— Néost-Arme Declercq, 25 ans, menuisier, et Lucie Vandemoortele, 29 ans, journalière.

MARIAGES du 23 juin.— Jean-Louis-Joseph Delcroix, 36 ans, lisserard et Clémence-Joseph Lemar, 28 ans, tisserand. — Pierre-Joseph Bonte, 28 ans, chantre d'Église, et Sophie Gontamme, 26 ans, servante. — Louis-Joseph Lepat, 29 ans, apiculteur, et Marie-Clementine Saffre, 26 ans, tisserand. — Floris-Joseph Cavez, 28 ans, tisserand, et Virginie Ligare, 26 ans, tisserand. — Désiré-Jean-Louis Desaut, dringheim, 25 ans, tisserand, et Marie-Joseph Delmotte, 22 ans, soigneur.

Etat-civil de Tourcoing

DECLARATIONS DE MARIAGES du 29 JUIN.— Marie Mas, Grand Jardin. — Ernest Denecourt, rue du Hac. — Alfred Delhabasse, rue du Tilleul. — Florence Losfeld, Marlière. — Pierre Ligare, rue Houchar. — Claire Delanoë, rue de l'Emperier. — Sophie Naive, rue de l'Emperier. — Marie Delnate, Blanquefort. — Emma Slosse, rue Fin de la Guerre. — Pierre Baert, Clinquet. — Henri Samain, rue du Tilleul.

Du 29.— Manie Vandenberghe, Clinquet. — Marie Coppiens, rue St-Pierre. — Valentine Oliver, rue Neuve.

DECLARATIONS DE DÉCES du 28 JUIN.— Zoé Knockert, 2 mois, rue des Coulons.

Du 29.— Marie Dujardin, 10 ans, Brun-Palais. — Désiré Dujardin, 16 ans 3 mois, Monna Fagot. — Jules Claeys, 2 mois, rue du Chêne. — Marie Dujardin, 7 ans 6 mois, rue Dervaux.

Adresses Industrielles & Commerciales

Restaurants
FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.

GIMIONS, rue Neuve.

FOURNIER-DELFORTRIE, ARTICLES DU JAPON & FÊTES et cadeaux, Grande-Rue 6, Roubaix.

A. BOUTRY, 41, rue de l'Espérance Couverture et zinciererie. Réparations. 1647

Mme Désirée CARRETTE, modes et coiffures, rue Pauvrière, 13, Roubaix. 19009

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CALMUS-LAFLATTE, qui ne pourront évidemment pas recevoir de lettre de faire part de décès de Dame Virginie DELATTE, décédée à Roubaix, le 10 juillet 1879, dans sa 48e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux funérailles du SERVICE SOLENNEL qui aura lieu le jeudi 13 juillet, à 8 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée se tiendra à l'issue de la messe mortuaire. Rue de la Parche, 21.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au cours de l'année, à l'église Saint-Martin, le vendredi 20 juillet, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie Josephine DESBOUVRIE veuve de Monsieur Pierre-Joseph ELOY, décédé à Roubaix, le 9 juillet 1879, dans sa 85e année.

Le 20 juillet de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un OBIT à l'église Saint-Martin, le vendredi 20 juillet, à 8 heures en la même église.

Toutes personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Ceci est mon TESTAMENT

1^e Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle je suis né.

2^e Je désire que mon corps soit déposé auprès de celui de mon père, en attendant qu'on les transporte tous deux là où repose le fondateur de notre maison, au milieu de ce peuple français que nous avons connu bien aimé.

3^e Ma dernière pensée sera pour ma patrie, c'est pour elle que je voudrais mourir.

4^e J'espère que ma mère me gardera, lorsque je serai plus, l'affectionne souvenez que je lui conserverai jusqu'à mon dernier moment.

5^e Que mes amis particuliers, que mes serviteurs, que les partisans de la cause que je représente soient convaincus que ma reconnaissance envers eux ne cessera qu'avec ma vie.

6^e Je mourrai avec un sentiment de profonde gratitude pour S. M. la reine d'Angleterre, pour toute la famille royale et pour le pays où j'ai reçu pendant huit ans sa cordiale hospitalité.

7^e Je constitue ma femme bien-aimée ma légataire universelle à la charge de... (Sait ici le détail des legs particuliers).

Codicille.

Je n'ai pas besoin de recommander à ma mère de ne rien négliger pour défendre la mémoire de mon grand-oncle et de mon père. Je la prie de se souvenir que, tant qu'il y aura des Bonaparte, la cause impériale aura des représentants. Les devoirs de notre nation environs le pays ne s'éteignent pas avec moi ; moi mort, la tâche de défendre la cause de l'empereur et de l'empereur Napoléon III incombe au second du prince Napoléon, et j'espère que ma mère bien-aimée, en le secondant de tout son pouvoir nous donnera, à nous autres qui ne serons plus, cette dernière et suprême preuve d'affection.

NAPOLÉON.

Chislehurst, le 25 février 1879.

Je nomme MM. Rouher et F. Piétri mes exécuteurs testamentaires.

(Je dis : par F. Piétri, Franceschini Piétri.)

Anglettere

Londres, 30 juin.

Une messe de Requiem, pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon, a été célébrée aujourd'hui à la cathédrale de Kazakhstan.

Les princes Lucien et Charles Bonaparte, le duc et le marquis de Bassano, le duc de Mouchy, les ministres des Pays-Bas, d'Espagne de Portugal et les représentants de presque toutes les délégations étrangères assistent à cette cérémonie.

En bien, c'est en cherchant à discerner nos principes religieux d'où découlent toute morale et toute question sociale que précisément ce journal a sombré, malgré ses ressources — ressources importantes cependant, puisqu'un seul actionnaire, nous assure-t-on, a versé 37,000 francs dans la caisse.

Mais notre population honnête et d'un jugement san, quoi qu'en dise, et nos braves ouvriers surtout ne se sont point laissé entraîner à croire à ces préceptes de la rédaction qui cherchait à leur enseigner des idées périlleuses. C'est donc un devoir envers notre population de constater l'impuissance de l'âme du souffle dangereux des mauvaises doctrines et c'est à cela seulement qu'il faut accorder.

Chislehurst, le 25 février 1879.

Je nomme MM. Rouher et F. Piétri mes exécuteurs testamentaires.

(Je dis : par F. Piétri, Franceschini Piétri.)

Anglettere

Londres, 30 juin.

Une messe de Requiem, pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon, a été célébrée aujourd'hui à la cathédrale de Kazakhstan.

Le comité de l'Ami du Progrès et d'Espérance, pour toute la famille royale et pour le pays où j'ai reçu pendant huit ans sa cordiale hospitalité.

Je constitue ma femme bien-aimée ma légitataire universelle à la charge de... (Sait ici le détail des legs particuliers).

Codicille.

Je n'ai pas besoin de recommander à ma mère de ne rien négliger pour défendre la mémoire de mon grand-oncle et de mon père. Je la prie de se souvenir que, tant qu'il y aura des Bonaparte, la cause impériale aura des représentants. Les devoirs de notre nation environs le pays ne s'éteignent pas avec moi ; moi mort, la tâche de défendre la cause de l'empereur et de l'empereur Napoléon III incombe au second du prince Napoléon, et j'espère que ma mère bien-aimée, en le secondant de tout son pouvoir nous donnera, à nous autres qui ne serons plus, cette dernière et suprême preuve d'affection.

NAPOLÉON.

Chislehurst, le 25 février 1879.

Je nomme MM. Rouher et F. Piétri mes exécuteurs testamentaires.

(Je dis : par F. Piétri, Franceschini Piétri.)

Anglettere

Londres, 30 juin.

Une messe de Requiem, pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon, a été célébrée aujourd'hui à la cathédrale de Kazakhstan.

Le comité de l'Ami du Progrès et d'Espérance, pour toute la famille royale et pour le pays où j'ai reçu pendant huit ans sa cordiale hospitalité.

Je constitue ma femme bien-aimée ma légititaire universelle à la charge de... (Sait ici le détail des legs particuliers).

Codicille.

Je n'ai pas besoin de recommander à ma mère de ne rien négliger pour défendre la mémoire de mon grand-oncle et de mon père. Je la prie de se souvenir que, tant qu'il y aura des Bonaparte, la cause impériale aura des représentants. Les devoirs de notre nation environs le pays ne s'éteignent pas avec moi ; moi mort, la tâche de défendre la cause de l'empereur et de l'empereur Napoléon III incombe au second du prince Napoléon, et j'espère que ma mère bien-aimée, en le secondant de tout son pouvoir nous donnera, à nous autres qui ne serons plus, cette dernière et suprême preuve d'affection.

NAPOLÉON.

Chislehurst, le 25 février 1879.

Je nomme MM. Rouher et F. Piétri mes exécuteurs testamentaires.

(Je dis : par F. Piétri, Franceschini Piétri.)

Anglettere

Londres, 30 juin.

Une messe de Requiem, pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon, a été célébrée aujourd'hui à la cathédrale de Kazakhstan.

Le comité de l'Ami du Progrès et d'Espérance, pour toute la famille royale et pour le pays où j'ai reçu pendant huit ans sa cordiale hospitalité.

Je constitue ma femme bien-aimée ma légititaire universelle à la charge de... (Sait ici le détail des legs particuliers).

Codicille.

Je n'ai pas besoin de recommander à ma mère de ne rien négliger pour défendre la mémoire de mon grand-oncle et de mon père. Je la prie de se souvenir que, tant qu'il y aura des Bonaparte, la cause impériale aura des représentants. Les devoirs de notre nation environs le pays ne s'éteignent pas avec moi ; moi mort, la tâche de défendre la cause de l'empereur et de l'empereur Napoléon III incombe au second du prince Napoléon, et j'espère que ma mère bien-aimée, en le secondant de tout son pouvoir nous donnera, à nous autres qui ne serons plus, cette dernière et suprême preuve d'affection.

NAPOLÉON.

Chislehurst, le 25 février 1879.

Je nomme MM. Rouher et F. Piétri mes exécuteurs testamentaires.

(Je dis : par F. Piétri, Franceschini Piétri.)

Anglettere

Londres, 30 juin.

Une messe de Requiem, pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon, a été célébrée aujourd'hui à la cathédrale de Kazakhstan.

Le comité de l'Ami du Progrès et d'Espérance, pour toute la famille royale et pour le pays où j'ai reçu pendant huit ans sa cordiale hospitalité.

Je constitue ma femme bien-aimée ma légititaire universelle à la charge de... (Sait ici le détail des legs particuliers).

Codicille.

Je n'ai pas besoin de recommander à ma mère de ne rien négliger pour défendre la mémoire de mon grand-oncle et de mon père. Je la prie de se souvenir que, tant qu'il y aura des Bonaparte, la cause impériale aura des représentants. Les devoirs de notre nation environs le pays ne s'éteignent pas avec moi ; moi mort, la tâche de défendre la cause de l'empereur et de l'empereur Napoléon III incombe au second du prince Napoléon, et j'espère que ma mère bien-aimée, en le secondant de tout son pouvoir nous donnera, à nous autres qui ne serons plus, cette dernière et suprême preuve d'affection.

NAPOLÉON.

Chislehurst, le 25 février 1879.

Je nomme MM. Rouher et F. Piétri mes exécuteurs testamentaires.

(Je dis : par F. Piétri, Franceschini Piétri.)

Anglettere

Londres, 30 juin.

Une messe de Requiem, pour le repos de l'âme du prince Louis-Napolé